



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 juillet 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 8 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je me permets d'appeler votre attention sur le fait que le projet de résolution présenté par l'Allemagne et la Belgique sur le mécanisme transfrontière pour l'acheminement de l'aide humanitaire en Syrie ne reflète pas les principales préoccupations soulevées par la délégation russe.

Par conséquent, je demande que l'amendement suivant au projet susmentionné soit mis aux voix avant la procédure de vote sur le projet dans son ensemble :

3. *Décide* de reconduire les mesures visées aux paragraphes 2 et 3 de sa résolution [2165 \(2014\)](#) pour une période de six mois, à savoir jusqu'au 10 janvier 2021, à l'exclusion des dispositions concernant les points de passage de Ramta, de Yaaroubiyé et de Bab el-Salam.

(Signé) Vassily Nebenzia

